

## **#coronavirus** Le port du masque est désormais obligatoire pour les personnels de l'Éducation nationale "en présence des élèves"

Alors que, lors de sa publication le 3 mai 2020, le protocole sanitaire de réouverture et de fonctionnement des écoles et établissements scolaires ([lire sur AEF info](#)) rendait obligatoire le port du masque pour les personnels seulement lorsque les règles de distanciation physique étaient impossibles, une [mise à jour](#) le rend désormais également obligatoire "en présence des élèves". Il s'agit de mettre en conformité ce document avec le [décret](#) du 11 mai 2020 "prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire". Le protocole précise ainsi que le port du masque est obligatoire "notamment dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations". Cette consigne est valable à la fois dans les écoles et les [EPL](#).

ETABLISSEMENTS - ÉCOLES | POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNEMENT - PARLEMENT | RH - PERSONNELS - MÉTIERS

Dépêche n° 627690

 1 MIN DE LECTURE

Par [ERWIN CANARD](#)

Publiée le 13/05/2020 à 11h45

**EPL**

Etablissements publics locaux  
d'enseignement